

Le mot du Président

Cette année les dégâts de sangliers ont été moins importants dans notre commune, mais aussi sur l'ensemble du département.

La sur cotisation territoriale limitée par solidarité à 1.100 € par association est passée à 100 € pour notre ACCA.

Des conventions bi et tri parties avec les agriculteurs ont été mises en place pour leur fournir un parc électrique afin de limiter les dégâts, nous avons actuellement 9 conventions sur la commune. Dans le même temps l'ACCA organise un agrainage linéaire au maïs en montagne loin des cultures. Cela semble porter ses fruits, l'avenir nous le dira.

La réserve de chasse est maintenant sur le secteur délimité par la RD 993B et la RD 1075, ceci afin de limiter les conflits d'usage pouvant naître avec l'implantation de la ferme solaire photovoltaïque, (page 2).

Décisions de l'Assemblée Générale du 27 juin 2010

Prix des cartes : 2010/2011

Pas de modification

C1 propriétaire terriens : 60 €

C2 résidence principale ou propriétaire résidence secondaire : 70 €

C3 catégorie dite «étranger» : 160 €

Cartes invités journée : 20 €

Tableaux des dégâts indemnisés en 2009 et donnant lieu à une sur cotisation à l'ACCA de 100 € pour 2010.

DEGATS + ESTIMATEUR	809,53 €
EYRAUD Jean Michel	101,25 € + 88,74 €
EYRAUD Jean Michel	342,18 € + 68,41 €
REYNAUD François	0 € + 208,95 €
TOTAL DEGATS	443,43 €

Sangliers tués : 2009/21 - 2008/55 - 2007/40 - 2006/18.

PLAN DE CHASSE :

Chamois : Chasse à l'approche: lundi, mardi, mercredi et jeudi, 1 ISI chasse du 1/09/2010 au 30/11/2010 et 1 ISJ chasse du 11/10/2010 au 30/11/2010.

Remise à jour des inscriptions à la prise des cartes.

Chevreuil : 14 - 7 par équipe, chasse en battue, samedi, dimanche et jours fériés du 12/09/2010 au 9/01/2011.

Cerf : 1 faon, chasse en battue, samedi, dimanche, lundi, mercredi et jours fériés du 3/10/2010 au 9/01/2011.

Carnets de battues Chevreuril/Sanglier: Chasse uniquement par les 2 équipes PALPANT Robert et DIMEO Antoine.

Rappel Carte invité journée: (20 €)

Chaque sociétaire catégorie 1 et 2 a droit à une carte. Les propriétaires de plus de 20 hectares ont droit à 4 cartes et les propriétaires de plus de 60 ha en ont droit à 6, par saison à compter du 12/10/2010 et avant le 31/12/2010, hors le jour qui suit un lâché de faisans.

Elles sont limitées en nombre à 7 maximum par journée pour toute l'ACCA.

Elles sont distribuées par le Président.



Dates des lâchés gibiers de tir:

Perdreaux: 60 perdreaux le 8 août 2010.

Faisans: 240 faisans en 9 lâchés tous les vendredis jusqu'au 5 novembre 2010.

Rappel: Un seul perdreau, un seul faisan, un seul lapin et un seul lièvre (inscription obligatoire) par chasseur et par jour, chasse uniquement samedi, dimanche, lundi et mercredi.

Renouvellement 1/3 du CA

Sont renouvelables : Patrick PUPIL, Joël BENOIT, Paul BONIFAY.

Se présentent: Patrick PUPIL - Jean SOREIL - Georges PERDIGON (une seule liste)

50 pour et 6 nuls.

Sont élus : Patrick PUPIL - Jean SOREIL - Georges PERDIGON.

FERME PHOTOVOLTAÏQUE

Les Pêcheurs et les Chasseurs d'ASPREMONT se sont associés, pour travailler dans l'intérêt général de leur commune et participer à une réalisation exemplaire d'un parc photovoltaïque.

Nous avons réussi avec des positions fermes et engagées sans hostilité à conduire des négociations avec la mairie et la société Séchillienne-SIDEC, pour minimiser l'impact sur l'environnement, dont nos adhérents sont la veille faunistique, et compenser l'amputation d'une partie de leurs activités.

Nous avons abouti à un consensus partenarial ou chacun apporte un travail en cohérence avec des orientations environnementales nationales et locales.

Nous nous élevons cependant contre les décisions et avis émis unilatéralement sans aucune consultation des associations de protection environnementales locales, par des commissions préfectorales ne daignant même pas nous consulter et n'étant pas venues sur le terrain .

Nous voulons être associés à toutes les décisions locales concernant notre environnement et nos activités.

Nous vous demandons de participer à la consultation en mairie d'ASPREMONT en allant écrire sur le registre d'enquête vos observations éventuelles mais aussi votre attachement au développement durable et à la biodiversité locale préservée par « l'homme du pays » qui détient les savoirs locaux et autochtones englobant tous les aspects des systèmes cognitifs d'interaction avec son environnement naturel.

VENTE DES CARTES

Dimanche 15 août de 10 à 12 heures salle polyvalente

Vous munir du permis de chasser validé, du timbre vote et de l'argent correspondant au prix de la carte. Le paiement par chèque est recommandé.

Il est préférable de venir ce jour ou de se faire représenter pour éviter que le président soit à la disposition des chasseurs ayant oublié de prendre leur carte lors de la permanence.

Plan de gestion cynégétique petit gibier.

Afin de préserver la faune sauvage, notamment en période de reproduction du petit gibier l'entraînement des chiens de chasse, dit d'arrêt, est interdit sur tout le territoire départemental entre le 1^{er} juillet et le 31 août .

Bulletin d'information Gratuit de « L'ACCA d'ASPREMONT »

(Association Communale de Chasse Agréée)

Lettre aux adhérents

Conception illustration: Jean Pierre CHOFFEL
Quartier « Le Chapon » 05140 ASPREMONT

Photos « ACCA ASPREMONT »

Imprimé par nos soins.

Bureau de votre association et contacts.

Président: **Robert PALPANT** ☎ 04 92 58 61 80
Quartier « Le Chapon » 05140 ASPREMONT

Vice Président: **Patrick PUPIL** ☎ 04 92 57 15 57
Champ d'Arène - Le village - 05700 LA BATIE MONTSALEON

Trésorier: **Patrick RAMBAUD** ☎ 06 82 42 99 32
Le Village 05140 ASPREMONT

Secrétaire: **Jean Pierre CHOFFEL** ☎ 04 92 58 61 09
Quartier « Le Chapon » 05140 ASPREMONT

Membres : **Christian IMBERT** - **Jean Philippe ESCANDE** - **Jean SOREIL** - **Maud RAMBAUD** - **Georges PERDIGON**.

OUVERTURE GENERALE : Dimanche 12 septembre 2010 à 7 heures.

FERMETURE GENERALE : Dimanche 9 janvier 2011 au soir.

Ouverture anticipée sanglier : Le dimanche 5 septembre 2010.

Fermeture retardée sanglier : Modalités à voir en temps voulu en fonction des dégâts.

Fermetures spécifiques : perdrix : 11/11/2010 : lièvre et lapin : 12/12/2010

Faisan, Perdrix, Lapin, Lièvre, chasse uniquement les lundis, mercredis, samedis, dimanches, jusqu'à leur fermeture spécifique.

Après la fermeture générale, seule la chasse aux turdidés (merles et grives) au poste est autorisée jusqu'au 20 février 2011.

Chasse interdite le vendredi pour toutes espèces et en tous lieux

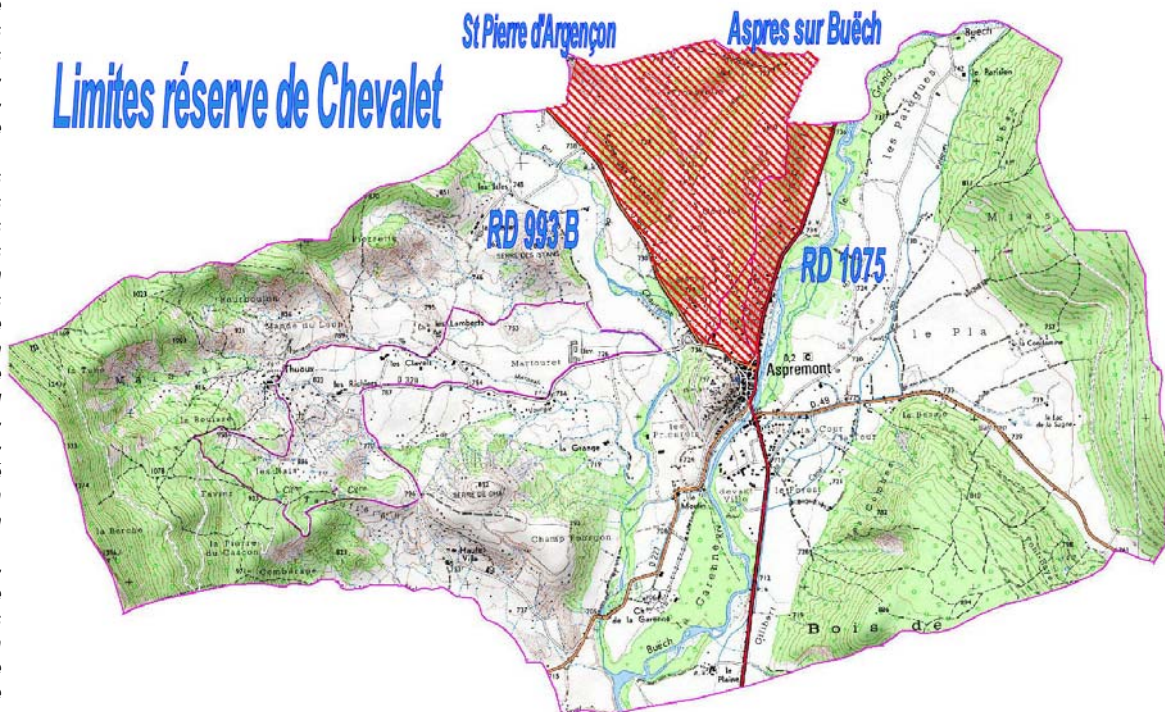
Chasse interdite dans la haie de la porcherie.

Perdrix, Faisan, Lapin: maximum 1 par jour et par chasseur.

Bécasse: 3 par jour et par chasseur dans la limite de 30 par an, mentionné sur le carnet nominatif, fermeture le 9/01/2011.

Lièvre: 1 par jour et par chasseur, tout prélèvement doit être sur le lieu même de la capture et préalablement à tout transport, mentionné obligatoirement sur le carnet de prélèvement nominatif.

Pour des raisons de sécurité, afin de ne pas exposer le gibier à des chasseurs qui se posteront au cœur du corridor écologique où le gibier peut être rabattu, afin de limiter des conflits et peut être des destructions par des « chasseurs » indignes d'être appelé ainsi, afin de limiter les conflits d'usage par la gêne occasionnée lors de la construction et ensuite par les visites d'un lieu avec parcours pédagogique sur le développement durable, il a été décidé en collaboration avec la société et la mairie d'ASPREMONT, d'anticiper l'acceptation du projet de ferme photovoltaïque par les services de l'état en réalisant cette réserve de chasse et de faune sauvage.



Téléphones utiles



Fédération: 04 92 51 33 62

ONCFS : 04 92 51 34 44

Gendarmerie: 17 ou 112

Président : 04 92 58 61 80

En battue, n'oubliez pas, pour votre sécurité et celle des autres.

Chaque traqueur doit obligatoirement être porteur d'un baudrier ou gilet fluorescent .
Chaque postier doit obligatoirement être muni d'un baudrier ou d'un couvre-chef de couleur fluorescente.

Ces informations vous sont données à titre indicatif, elles ne prévalent aucun arrêté préfectoral ni réglementation nationale plus restrictive auquel nous vous demandons de vous reporter pour y trouver toutes les informations utiles.